



## AVIS PUBLIC

---

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM399-4 (2020)

RELATIF À LA CIRCULATION MODIFIANT ET REMPLAÇANT  
LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

---

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 13 octobre 2020, un avis de motion fut donné pour la présentation du règlement numéro 12-5 RM399-4 (2020) relatif à la circulation modifiant et remplaçant les règlements antérieurs;
- le 9 novembre 2020, le conseil municipal adoptait ledit règlement;
- l'objet de ce règlement est de modifier la vitesse sur le chemin Riendeau et de l'abaisser à 30 km/h;
- l'original du règlement numéro 12-5 RM399-4 (2020) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 11 novembre 2020.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COATICOOK

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 11 novembre 2020 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 11 novembre 2020.

Donné à Coaticook, ce 11 novembre 2020.

La greffière,

Geneviève Dupras